



Accueil des enfants pendant les week-ends et les vacances / droit de visite

Bases légales et références

Art. 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, RS 0.101

Art. 273, 274 et 276 du Code civil suisse du 10 décembre 1907, RS 210

CSIAS : C.3.2. Le forfait pour l'entretien, particularités, commentaire f (normes 2021)

Principe

L'enfant a le droit d'avoir des relations personnelles avec chacun de ses parents, notamment en cas de séparation ou de divorce. Dans de telles situations, l'aide sociale est tenue de rendre possible le droit de visite. Des moyens financiers suffisants doivent permettre d'assurer ce droit.

Le parent soutenu par l'aide sociale qui n'a pas la garde des enfants, mais qui bénéficie d'un droit de visite, reçoit un montant forfaitaire pour l'accueil des enfants pendant les week-ends et les vacances. Ce montant se calcule comme suit :

- > Pour les séjours de 1 à 15 jours, suivant la situation, le montant forfaitaire se situe entre Fr. 15.- et Fr. 20.- par jour et par enfant
- > Pour les séjours de plus de 15 jours, il convient de se référer aux tarifs pour garde alternée (cf. annexe ci-dessous)

N.B. : l'absence de l'enfant auprès du parent qui en assume principalement la charge entraîne, à partir du 16^{ème} jour de visite, une déduction pour repas correspondante opérée sur le forfait pour l'entretien.

Par ailleurs, le SSR prend en charge les frais de déplacement supplémentaires directement liés à l'exercice du droit de visite.

Procédures et compétences

Demande au SSR. Décision de la Commission sociale.

Renvois

- > Garde d'enfants
- > Tableau récapitulatif concernant les mineurs indigents placés durablement ou non



Annexe : Calcul du forfait lors de garde alternée (Durée à raison de 15 jours/mois chez l'un des parents)

1 adulte recevant :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Comme si ménage de :	1,5 pers.	2 pers.	2,5 pers.	3 pers.
Forfait entretien y compris enfants	fr. 1 015,00 fr. 1 554,00	fr. 1 554,00 fr. 1 554,00	fr. 1 554,00 fr. 1 887,00	fr. 1 887,00 fr. 1 887,00
Différence	fr. 539,00	fr. -	fr. 333,00	fr. -
50% (car enfants à mi-temps)	fr. 269,50	fr. -	fr. 166,50	fr. -
Par jour	fr. 17,96	fr. -	fr. 11,10	fr. -
Montant à prendre en compte	fr. 1 284,50	fr. 1 554,00	fr. 1 720,50	fr. 1 887,00
2 adultes recevant :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Comme si ménage de :	2,5 pers.	3 pers.	3,5 pers.	4 pers.
Forfait entretien y compris enfant	fr. 1 554,00 fr. 1 887,00	fr. 1 887,00 fr. 1 887,00	fr. 1 887,00 fr. 2 172,00	fr. 2 172,00 fr. 2 172,00
Différence	fr. 333,00	fr. -	fr. 285,00	fr. -
50% (car enfants à mi-temps)	fr. 166,50	fr. -	fr. 142,50	fr. -
Par jour	fr. 11,10	fr. -	fr. 9,50	fr. -
Montant à prendre en compte	fr. 1 720,50	fr. 1 887,00	fr. 2 029,50	fr. 2 172,00

Chaque enfant est considéré comme une 1/2
personne